

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet**, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de **M. Eric MARTIN, Maire**.

**Etaient présents** : **M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT,**

**Absents excusés** : **Véronique FILLION pouvoir à R LAURENT, MURCIER Pierrick pouvoir à A FAYET,**

**Absents** : **Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, CHAIZE Christophe**

**Date de la convocation** : **mercredi 28 juin 2023**

**Secrétaire de séance** : **Laetitia DUFOUR**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230704-D202334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**N°2023-34 OBJET : SIGNATURE d'UN CONTRAT CUI avec le DEPARTEMENT POUR DE L'ASSISTANCE AUX ENSEIGNANTES DANS LES ECOLES et AIDE CANTINE MATERNELLE**

➔ **Le Maire rappelle à l'assemblée** le dispositif d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi et repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement tout au long du parcours.

Ce contrat bénéficie du financement du Conseil départemental.

Il expose la demande d'aide effectuée par les enseignantes des écoles suite à la hausse d'effectif à l'école maternelle notamment en grande section. Ainsi 7 enfants de GS seront scolarisés avec les CP à l'école primaire.

➔ **Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un contrat CUI-CEC pour une quotité horaire de **24 heures** exerçant les fonctions d'Adjoint Technique à compter **du 1<sup>e</sup> septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024.**

Il effectuera des heures d'assistance auprès des enseignantes et d'aide cantine maternelle.

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un poste CUI de 24 H dans les écoles,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié sur le site internet de la commune le lendemain

Pour copie conforme : en Mairie le 5 juillet 2023

Eric MARTIN, Maire

La secrétaire de séance, Laetitia DUFOUR

